









Rapport de la séance du conseil communal du 20 juillet 2022

Présent: F. Mergen, bourgmestre, A. Hansen, D. Wilmes, échevins

G. Arend, T. Bindels-Braun, G. Hentges, T. Pirsch, F. Schank (absente

jusqu'au point 12b inclus), C. Wagner, conseillers

S. Mores, secrétaire communal

Excusé: /

Séance publique

1) Tableau de préséance du conseil communal

Le conseil communal établit le tableau de préséance comme suit :

- 1. Fernand MERGEN (bourgmestre)
- 2. Alain HANSEN (échevin)
- 3. Tania BRAUN (conseillère)
- 4. Daniel WILMES (échevin)
- 5. Guy AREND (conseiller)
- 6. Thomas PIRSCH (conseiller)
- 7. Georges HENTGES (conseiller)
- 8. Charel WAGNER (conseiller)
- 9. Flore SCHANK (conseillère)

Décision: 8x oui

2) Modification de la composition de commissions consultatives

Le conseil communal nomme des nouveaux membres de différentes commissions consultatives :

Commission d'intégration

Charel Wagner **Décision:** 8x oui

Commission de la culture

Charel Wagner **Décision:** 8x oui

Commission de rédaction

Tessy Kohn **Décision:** 7x oui ; 1x non

Flore Schank **Décision:** 8x oui

Commission de l'environnement

Charel Wagner **Décision:** 8x oui Michel Goethals **Décision:** 8x oui









Commission de la mobilité

Michel Goethals

Flore Schank

Décision: 8x oui

Décision: 8x oui

Commission scolaire

Flore Schank **Décision:** 8x oui

3) Désignation de délégués appelés à représenter la commune auprès de différentes organisations

Le conseil communal désigne des délégués appelés à représenter la commune auprès des organisations suivantes :

Nordstadjugend asbl

Charel Wagner **Décision:** 8x oui

Foyer Alzheimer

Flore Schank **Décision:** 8x oui

Klimabündnis

Charel Wagner **Décision:** 8x oui

4) Approbation des comptes de l'exercice 2020

a) Le conseil communal arrête provisoirement le compte administratif de l'exercice 2020.

Décision: 7x oui ; 1x abstention (Charel Wagner)

b) Le conseil communal arrête provisoirement le compte de gestion de l'exercice 2020.

Décision: 7x oui ; 1x abstention (Charel Wagner)

5) État des recettes restant à recouvrer à la clôture de l'exercice 2021

Le conseil communal décide d'admettre

		Service ordinaire	Service extraordinaire
Total des restants à poursuivre	2 007,05 Euros	2 007,05	
Total des décharges proposées			
Total des arrérages	2 007,05 Euros	2 007,05	

et d'accorder au collège des bourgmestre et échevins l'autorisation de poursuivre en justice les débiteurs qui figurent au présent état avec la mention « à poursuivre ».

Décision: 8x oui









6) Fixation du taux de perception de l'impôt commercial pour l'année 2023 Le collège des bourgmestre et échevins décide de fixer le taux de l'impôt commercial communal dans la commune de Feulen pour l'exercice 2023 à 300 %.

Décision: 8x oui

7) Fixation des taux de l'impôt foncier pour l'année 2023

Le collège des bourgmestre et échevins décide de fixer le taux de l'impôt foncier pour l'année 2023 comme suit :

A (propriétés agricoles) :

350%

B1 (constructions industrielles et commerciales) :

500%

B2 (constructions à usage mixte) :

350%

B3 (constructions à autre usage) :

350%

B4 (maisons unifamiliales, maisons de rapport) :

350%

B5 (immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtirà des fins

d'habitation): 350%

B6 (terrains à bâtir à des fins d'habitation) :

400%

Décision: 8x oui

8) Devis et crédit spécial relatif au remplacement d'appareils de cuisine au restaurant

Le conseil communal approuve un devis au montant de 28.600,00 euros TVA comprise concernant le remplacement d'appareils de cuisine au restaurent Am Hennesbau et vote un crédit spécial de 28.600,00 euros à inscrire au budget des dépenses extraordinaires de l'exercice 2022.

Décision: 8x oui

9) Devis et crédit spécial relatif à la réparation partielle de la toiture de l'immeuble sis à 17, rue de la Fail à Niederfeulen

Le conseil communal approuve un devis au montant de 15.500,00 euros TVA comprise concernant la réparation partielle de la toiture de l'immeuble sis à 17, rue de la Fail à Niederfeulen et vote un crédit spécial de 15.500,00 euros à inscrire au budget des dépenses extraordinaires de l'exercice 2022.

Décision: 8x oui

10) Devis supplémentaire et crédit supplémentaire relatif au réaménagement de l'aire de jeux « An der Gewan »

Le conseil communal approuve un devis supplémentaire au montant de 12.300,00 euros TVA comprise concernant le réaménagement de l'aire de jeux « An der









Gewan » à Niederfeulen et vote un crédit supplémentaire de 12.300,00 euros à inscrire au budget des dépenses extraordinaires de l'exercice 2022.

Décision: 7x oui ; 1x non (Guy Arend)

11) Approbation d'un projet de morcellement concernant une parcelle sise à Niederfeulen, Rue de la Montagne

Le conseil communal marque son accord au projet de morcellement du terrain inscrit au cadastre sous le numéro 460/5065 section A de Niederfeulen.

Décision: 8x oui

12) Enseignement musical

a) UGDA - organisation scolaire 2022/2023

Le conseil communal approuve l'organisation scolaire 2022/2023 relative à l'enseignement musical en la commune de Feulen.

L'Union Grand-Duc Adolphe, en collaboration avec la commune de Feulen, organise les cours suivant sur le territoire de la commune :

Cours collectifs:

Eveil musical – niveau 3

Formation musicale - niveau 1

Cours individuels:

Formation instrumentale - petits cuivres (trompette / bugle / cornet)

Décision: 8x oui

b) UGDA - convention 2022/2023

Le conseil communal approuve la convention, établie le 27 juin 2022 entre le collège des bourgmestre et échevins et l'Union Grand - Duc Adolphe réglant l'organisation et le fonctionnement des cours de musique pendant l'année scolaire 2022/2023.

Décision: 8x oui

c) CMNord - convention 2022/2023

Le conseil communal approuve la convention, établie le 15 juin 2022 entre la commune de Feulen, représentée par le collège des bourgmestre et échevins et le syndicat intercommunal Conservatoire du Nord, représenté par son Bureau, réglant la participation financière de la commune de Feulen pour ses élèves/citoyens inscrits au Conservatoire du Nord pour l'année scolaire 2022/2023.

Décision: 9x oui









13) Approbation d'un compromis de vente concernant une parcelle sise à Niederfeulen, In der Schmalscheid

Le conseil communal approuve le compromis entre l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg et l'administration communale de Feulen concernant la vente de la parcelle avec une contenance de 2,55 ares, moyennant le prix de 1.275,00 euros.

Décision: 9x oui

14) Approbation de la convention pour l'année 2022 du Club Senior « Nordstad »

Le conseil communal approuve la convention, établie le 18 janvier 2022 entre l'Association Club Senior Nordstad a.s.b.l., les communes de Bettendorf, Bourscheid, Colmar-Berg, Diekirch, Erpeldange-sur-Sûre, Ettelbruck, Feulen, Mertzig et Schieren et l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg.

Décision: 9x oui

15) Fixation des tarifs pour l'utilisation des salles du centre culturel Hennesbau Le conseil communal arrête les tarifs pour l'utilisation des salles du centre culturel Hennesbau conformément au tableau suivant :

	Associations		Particuliers
Musée	Assemblée générale	0€	300 €
	manifestations sans droits d'entrée / vente	50 €	
	manifestation avec droits d'entrée / vente	100€	
Festsall	Assemblée générale	0 €	400€
	manifestations sans droits d'entrée / vente	80€	
	manifestation avec droits d'entrée / vente	200€	
Musée & Festsall	manifestations sans droits d'entrée / vente	100€	600€
	manifestation avec droits d'entrée / vente	250 €	
Pour chaque jour supplémentaire			10 €
Tarif de nettoyage en cas de location gratuite			35 € par salle
Caution			400 €

Décision: 9x oui

16) Confirmation d'un règlement temporaire de circulation - Rue de la Fail

Le conseil communal confirme le règlement temporaire de circulation Rue de la Fail aux termes duquel le collège des bourgmestre et échevins a édicté, à titre









temporaire, les modifications suivantes par rapport au règlement de circulation existant :

 La rue de la Fail à Niederfeulen à la hauteur de la maison n°19 est rétrécie sur une voie de circulation pour la période du 18 juillet 2022 à 08 :00 heures jusqu'à la fin du chantier.

Décision: 9x oui

17) Allocation de subsides

a) Médecin du Monde

Le conseil communal alloue un subside annuel de 60,00 euros à l'association Médecin du Monde.

Décision: 9x oui

b) Ambulanz Wonsch

Le conseil communal alloue un subside annuel de 60,00 euros à l'association Ambulanz Wonsch.

Décision: 9x oui

c) Association nationale des victimes de la route

Le conseil communal alloue un subside annuel de 150,00 euros à l'Association nationale des victimes de la route.

Décision: 9x oui

18) Présentation annuelle du plan d'action dans le cadre du Pacte climat par l'échevin du climat

L'échevin du climat présente le plan d'action dans le cadre du Pacte climat.

Projets prioritaires pour l'année 2022 :

- Réexaminer et adapter la ligne directrice
- Construction d'une nouvelle mairie
- Réaménagement de l'ancienne école à Oberfeulen (e. a. standards de construction élevés avec monitoring)
- Réalisation des concepts de rénovation
- Réalisation du Water Safety Plan
- Concept des pistes cyclables état des lieux
- Discours avec les acteurs du secteur privé (e. a. via LEADER), webinaire

19) Questions des conseillers communaux

Le conseil communal répond aux questions des conseillers communaux.